



SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE D'ARMAGH

ATTENTION À VOTRE TOITURE, c'est le temps de prévenir...

Quand votre toiture doit-elle être déneigée?

Dans des conditions hivernales normales et si la structure du bâtiment n'a pas été modifiée, il n'y a généralement pas lieu de s'attaquer au couvert de neige d'une habitation.

En effet, les toits plats et inclinés sont en principe construits de manière à pouvoir supporter des charges de neige propres à chaque région. Mises à rude épreuve par la rigueur des hivers d'antan, les maisons érigées depuis plusieurs décennies en fournissent la preuve.

La plus grande vigilance est cependant requise lorsque les accumulations de neige s'avèrent exceptionnelles, particulièrement en période de redoux ou lors d'un épisode de verglas comme nous avons eu en février dernier. En pareille situation, la charge se trouve du coup considérablement accru et le drainage normal de la toiture peut être entravé par la formation de glace.

Reconnaître les signes pour savoir quand déneiger votre toit...

Cela dit, à partir de quel moment doit-on appréhender un affaissement structural ou une infiltration d'eau et procéder au déneigement?

Sachez que, le plus souvent, un toit surchargé lancera d'abord des appels à l'aide. En période critique, il faut donc être attentif aux signes avant-coureurs que constituent notamment les craquements inhabituels, la déformation d'un plafond, l'apparition de fissures et le frottement des portes.

Ces symptômes justifieront le déclenchement d'une intervention préventive.

Quelques trucs pour déneiger votre toiture

Attention, le déneigement d'une toiture est un travail délicat. Il est recommandé d'utiliser des outils en bois ou en plastique, et non pointus ou tranchants.

Cette opération comporte bien sûr des risques de chute et même d'électrocution pour les personnes qui y procèdent. Aussi est-il conseillé de confier cette tâche à un couvreur spécialisé disposant de l'expérience et des équipements requis. Fait à signaler, si la couverture est toujours sous garantie, il faut d'abord contacter l'entrepreneur qui l'a accordée.

Il pourrait par ailleurs s'avérer inutile de tout déneiger. Tout dépend du type de toit : sur un toit plat, il suffira de dégager le drain et d'aménager des voies d'écoulement de l'eau y convergeant; sur un toit incliné, on s'assurera que l'eau peut s'écouler normalement au bas de la pente au moyen de rigoles.

Dans les deux cas, la couche inférieure de neige doit toujours être laissée en place pour éviter d'endommager la membrane d'étanchéité. De plus, les aérateurs contribuant à la ventilation du comble (« entretoit ») et les événements de plomberie doivent être déblayés de toute neige.

Dommages causés par la neige: couvert ou pas?

Et si, malgré votre intervention, le poids de la neige ou une infiltration d'eau occasionnent des dommages à votre maison ou à vos biens, sachez que votre assurance habitation peut vous être utile! Choisir une police d'assurance habitation adaptée aux conditions climatiques du Québec est un bon moyen de demeurer à l'abri d'une mauvaise surprise! N'hésitez pas à en discuter avec votre agent d'assurance.



Avec la collaboration de: